Envoyé en préfecture le 10/10/2023
Reçu en préfecture le 10/10/2023
Publié le 10 OCT. 2023
ID : 085-200023778-20231005-DL2023_06_08-DE

PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE AGGLOMÉRATION

République Française

Département de la Vendée

Canton de SAINT HILAIRE DE RIEZ

"PAYS DE SAINT-GILLES-CROIX-DE-VIE AGGLOMERATION"

Siège :

4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85 806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil : 47

Membres en exercice : 47

Membres présents : 36

DELIBERATION
n° 2023 - 06 - 08

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

du "Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie Agglomération"

Séance du 5 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 5 octobre, le Conseil du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 28 septembre 2023, s'est réuni à la Salle de Spectacles La Balise à Saint Hilaire de Riez, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Conseillers communautaires présents : André COQUELIN, Francine ZIMMERLIN, Yann THOMAS, Séverine BESSONNET LE CLEC'H, Frédéric FOUQUET, Jean-Baptiste RABINIAUX, Thierry BIRON, Dominique MALARY, Jean CANTIN, Patricia ROUVREAU, Philippe MOREAU, Sonia CHARLOS, Isabelle TESSIER, Stéphane GUIBERT, Muriel HABERT, Laurent DURANTEAU, Christine BERNARD, Isabelle DURANTEAU, Xavier BERNARD, Hervé BESSONNET, François BLANCHET, Nicole BOULINEAU, Joël GIRAUDEAU, Jérôme MESNARD, Kathia VIEL, Jean-Yves LEBOURDAIS, Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Jean-Pierre STEPHANO, Vincent PIPAUD, Christine CRESTOIS, Olivier ROBIC, Evelyne CHAUVEL, Laurent BOUDELIER, Jean SOYER, Lucien PRINCE, Maryse AUGUIN.

Conseillers communautaires absents et excusés : Dominique BRET, Céline DELOMME, Thierry FAVREAU, Catherine GALAND, Laurent REIGNIEZ, Dominique SIONNEAU, Denise RENAUD, Thomas PERROCHEAU, Béatrice JUSTIN, Tiphanie JACOMINO, Valérie VECCHI.

Pouvoirs : Céline DELOMME à Frédéric FOUQUET / Thierry FAVREAU à Patricia ROUVREAU / Catherine GALAND à Philippe MOREAU / Dominique SIONNEAU à Hervé BESSONNET / Denise RENAUD à François BLANCHET / Thomas PERROCHEAU à Jérôme MESNARD / Béatrice JUSTIN à Nicole BOULINEAU / Tiphanie JACOMINO à Christine CRESTOIS / Valérie VECCHI à Laurent BOUDELIER.

André COQUELIN est désigné secrétaire de séance.

AP/CP : réajustement des crédits de paiement 2023

Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération
ZAE du Soleil Levant
CS 63669 - Givrand
85806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Téléphone 02 51 55 55 55
Courriel accueil@payssaintgilles.fr

Envoyé en préfecture le 10/10/2023
Reçu en préfecture le 10/10/2023
Publié le 10 OCT. 2023
ID : 085-200023778-20231005-DL2023_06_08-DE

Les membres du Conseil Communautaire sont informés qu'il y a lieu de recaler certaines Autorisations de Programmes (AP).

8 autorisations de programmes sont en cours de validité.

Il s'agit de :

Budget Principal :
- AP 14 Salle de spectacles,
- AP 15 Equipements annexes du Lycée,
- AP 16 Bâtiment administratif,
- AP 17 Pistes cyclables,
- AP 18 Eaux pluviales urbaine,
- AP 19 Perré de Saint Gilles Croix de Vie,
- AP 20 Ouvrages d'art.

Budget annexe Assainissement :
- AP 1 Station d'épuration Givrand.

Les crédits de paiement de ces autorisations de programmes sont inscrits au Budget Primitif 2023, selon le détail ci-dessous :

♦ Budget Principal :

AUTORISATION DE PROGRAMME N° 14
Salle de spectacles

Date d'ouverture de l'AP n° 14 : 2018 (délibération du 28 juin)
Montant initial : 5 282 000 €
Montant révisé : 7 595 913 € (délibérations du 12 décembre 2019, 30 juillet 2020, 8 avril 2021, 7 avril 2022 et 13 avril 2023)

La répartition des crédits de paiement de l'Autorisation de Programme n° 14 serait la suivante :

AP n°14 - Opération 303	Montant de l'opération	Crédits de paiement consommés à fin 2022	Crédits de paiement 2023
Salle de spectacles	7 595 913 €	7 474 487,88 €	121 425,12 €

AUTORISATION DE PROGRAMME N° 15
Equipements annexes du Lycée

Date d'ouverture de l'AP n° 15 : 2019 (délibération du 4 avril)
Montant initial : 7 007 800 €
Montant révisé : 9 085 000 € (délibérations du 12 décembre 2019, 30 juillet 2020, 30 septembre 2021, 7 avril 2022 et 6 octobre 2022)

La répartition des crédits de paiement de l'Autorisation de Programme n° 15 serait la suivante :

AP n° 15 - Opération 405	Montant de l'opération	Crédits de paiement consommés à fin 2022	Crédits de paiement 2023
Equipements annexes du Lycée	9 085 000 €	8 810 447,56 €	274 552,44 €

Envoyé en préfecture le 10/10/2023
Reçu en préfecture le 10/10/2023
Publié le 10 OCT. 2023
ID : 085-200023778-20231005-DL2023_06_08-DE

AUTORISATION DE PROGRAMME N° 16
Bâtiment siège administratif

Date d'ouverture de l'AP n° 16 : 2021 (délibération du 8 avril)
Montant initial : 1 500 000 €
Montant révisé : 3 950 000 € (délibérations du 7 avril 2022 et 13 avril 2023)

Au regard de l'avancée des travaux, il est proposé d'ajuster les crédits de paiement (CP) de l'exercice 2023.

La répartition des crédits de paiement de l'Autorisation de Programme n° 16 serait la suivante :

AP n° 16 - Opération 111	Montant de l'opération	Crédits de paiement consommés à fin 2022	Crédits de paiement 2023	Crédits de paiement 2024
Bâtiment siège administratif	3 950 000 €	141 976,27 €	2 568 023,73 €	1 240 000,00 €

AUTORISATION DE PROGRAMME N° 17
Pistes cyclables

Date d'ouverture de l'AP n° 17 : 2021 (délibération du 30 septembre)
Montant initial : 4 180 000 €

Afin de mettre en paiement des pistes cyclables achevées et pour lesquelles les communes ont adressé leurs situations, il est proposé d'ajuster les crédits de paiement (CP) de l'exercice 2023.

La répartition des crédits de l'Autorisation de Programme n° 17 serait la suivante :

AP n° 17 - Opération 206	Montant de l'opération	Crédits de paiement consommés à fin 2022	Crédits de paiement 2023	Crédits de paiement 2024	Crédits de paiement 2025
Pistes cyclables	4 180 000 €	986 864,01 €	1 600 000 €	800 000 €	793 135,99 €

AUTORISATION DE PROGRAMME N° 18
Eaux pluviales urbaines

Date d'ouverture de l'AP n° 18 : 2021 (délibération du 30 septembre)
Montant initial : 4 430 645 €
Montant révisé : 14 077 079,52 € (délibérations du 7 avril 2022, 22 juin 2022 et 13 avril 2023)

La répartition des crédits de l'Autorisation de Programme n° 18 serait la suivante :

AP n°18 - Opération 720	Montant de l'opération	CREDITS de paiement consommés à fin 2022	Crédits de paiement 2023	Crédits de paiement 2024	Crédits de paiement 2025	Crédits de paiement 2026
Eaux pluviales urbaines	14 077 079,52€	2 077 079,52€	3 000 000€	3 000 000€	3 000 000€	3 000 000€

Envoyé en préfecture le 10/10/2023
Reçu en préfecture le 10/10/2023
Publié le 10 OCT. 2023
ID : 085-200023778-20231005-DL2023_06_08-DE

AUTORISATION DE PROGRAMME N° 19
Perré de Saint Gilles Croix de Vie

Date d'ouverture de l'AP n° 19 : 2023 (délibération du 6 avril)
Montant initial : 3 000 000 €

Des travaux de rénovation du Perré de la Grande Plage de Saint Gilles Croix de Vie doivent être entrepris prochainement et s'étaleront sur plusieurs exercices. Le coût est estimé à environ 3 000 000 €.

Le début des travaux étant décalé à l'exercice 2024, il est proposé de modifier l'échéancier des crédits de paiement.

La répartition des crédits de paiement de l'Autorisation de Programme n° 19 serait la suivante :

AP n° 19 - Opération 721	Montant de l'opération	Crédits de paiement 2024	Crédits de paiement 2025	Crédits de paiement 2026	Crédits de paiement 2027
Perré de Saint Gilles Croix de Vie	3 000 000 €	950 000 €	950 000 €	600 000 €	500 000 €

AUTORISATION DE PROGRAMME N° 20
Ouvrages d'art

Date d'ouverture de l'AP n° 20 : 2023 (délibération du 13 avril)
Montant initial : 2 829 400 €

Des travaux de rénovation des ouvrages d'art présents sur les voiries intercommunales et sur le parcours du vélo-rail doivent être entrepris et s'étaleront sur plusieurs exercices. Le coût est estimé à environ 2 829 400 €.

La répartition des crédits de paiement de l'Autorisation de Programme n° 20 serait la suivante :

AP n° 20 - Opération 209	Montant de l'opération	Crédits de paiement 2023	Crédits de paiement 2024	Crédits de paiement 2025	Crédits de paiement 2025
Ouvrages d'art	2 829 400 €	95 605 €	1 443 100 €	669 575 €	621 120 €

Envoyé en préfecture le 10/10/2023
Reçu en préfecture le 10/10/2023
Publié le 10 OCT. 2023
ID : 085-200023778-20231005-DL2023_06_08-DE

BILAN DES CREDITS DE PAIEMENTS 2023

AP	Montant de l'opération	Crédits de paiements à fin 2022	Crédits de paiement 2023	Crédits de paiement 2024	Crédits de paiement 2025	Crédits de paiement 2026	Crédits de paiement 2027
AP n° 14 - Salle de spectacles	7 595 913,00€	7 474 487,88€	121 425,12€	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
AP n° 15 - Equipements annexes du Lycée	9 085 000,00€	8 810 447,56€	274 552,44€	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
N° 16 - Extension siège administratif	3 950 000,00€	141 976,27€	2 568 023,73€	1 240 000,00€	0,00 €	0,00 €	0,00 €
N° 17 - Pistes cyclables	4 180 000,00€	986 864,01€	1 600 000,00€	800 000,00€	793 135,99€	0,00 €	0,00 €
N° 18 - Eaux pluviales urbaines	14 077 079,52€	2 077 079,52€	3 000 000,00€	3 000 000,00€	3 000 000,00€	3 000 000,00€	0,00 €
N° 19 - Perré de Saint Gilles Croix de Vie	3 000 000,00€	0,00 €	0,00 €	950 000,00€	950 000,00€	600 000,00€	500 000,00€
N° 20 - Ouvrages d'art	2 829 400,00€	0,00 €	95 605,00€	1 443 100,00€	669 575,00€	621 120,00€	0,00 €
TOTAL	**44 717 392,52€**	**19 490 855,24€**	**7 659 606,29€**	**7 433 100,00€**	**5 412 710,99€**	**4 221 120,00€**	**500 000,00€**

♦ Budget Annexe « Assainissement Régie » :

AUTORISATION DE PROGRAMME N° 1
Station d'épuration Givrand

Date d'ouverture de l'AP n° 1 : 2018 (délibération du 20 décembre)
Montant initial : 36 500 000 €
Montant révisé : 41 850 000 € (délibération du 4 avril 2019, 8 décembre 2022 et du 13 avril 2023)

Afin de tenir compte des révisions de prix il est proposé de recaler le montant de l'Autorisation de Programme à 43 000 000 €.

La répartition des crédits serait la suivante :

AP	Montant de l'opération	Crédits de paiement à fin 2022	Crédits de paiement 2023	Crédits de paiement 2024
AP n°1 - Station d'épuration Givrand (opération 100)	43 000 000,00 €	33 251 460,49 €	8 898 451,86 €	850 087,65 €

Le Conseil Communautaire,
Dûment convoqué,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 1612-1,
Vu le BP 2023,

Envoyé en préfecture le 10/10/2023
Reçu en préfecture le 10/10/2023
Publié le 10 OCT. 2023
ID : 085-200023778-20231005-DL2023_06_08-DE

Vu les délibérations n° 2022-03-11 du 7 avril 2022, n°2022-07-08 du 7 octobre 2022, n° 2022-08-12 du 8 décembre 2022 et n° 2023-03-09 du 13 avril 2023 relatives aux autorisations de programmes,
Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 14 septembre 2023,
Vu le rapport,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : d'approuver le réajustement du montant et des crédits de paiement des Autorisations de Programme, sur le Budget Principal n° 16 « Extension du siège administratif », n° 17 « Pistes cyclables » et n° 19 « Perré de Saint Gilles Croix de Vie » et n° 1 sur le budget annexe Assainissement Régie « Station d'épuration à Givrand », selon le détail présenté ci-dessus ;

Article 2 : de fixer le montant des crédits de paiement 2023 et suivants comme présentés au rapport :
- **pour les AP n° 14, 15, 16, 17, 18, 19 et 20 sur le Budget Principal,**
- **pour l'AP n° 1 sur le Budget annexe Assainissement Régie ;**

Article 3 : d'autoriser l'inscription des crédits au Budget Primitif 2023 ;

Article 4 : d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à exécuter les Autorisations de Programme ci-dessus visées dans la limite des crédits inscrits au budget 2023.

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Givrand, le 10 octobre 2023

Le Président,

François BLANCHET

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :
- de la transmission au contrôle de légalité le : 10 OCT. 2023
- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le : 10 OCT. 2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.